

VILLE D'AVRILLE – 49240
Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000 €
Décision spécifique d'attribution du BP 2021

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales

Monsieur Philippe POIROUX expose :

L'attribution des subventions supérieure à 23 000 € donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Pour leur versement, la conclusion d'une convention avec l'association bénéficiaire est requise. Cette dernière doit préciser l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention et doit être disponible sur le site de la Ville pour information dès que possible.

Je vous propose de confirmer l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants, pour l'année 2021 :

- MJC (Politique jeunesse/Activités/Accueils de loisirs) 181 250 €
- Pouce Poucette..... 28 000 €
- EIMDA 77 000 €
- Ecole privée de l'Adézière..... 88 981 €
- Ecole privée Sainte Colombe 95 382 €

Enfin, s'agissant des subventions inférieures à 23 000 €, elles sont détaillées dans un état annexé au budget, énonçant la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention octroyée.

Considérant la présentation faite en commission Ressources et Moyens le 8 décembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement des subventions de fonctionnement aux associations et organismes listés précédemment.

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme,
Avrillé, le 15 décembre 2020
Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Philippe POIROUX
Adjoint aux finances, à l'économie
et à l'emploi



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle Marie Paradis, sous la présidence de Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire.

Étaient présents

Mesdames et Messieurs Jean HALLIGON, Magali BERGUE, Hervé PINON, Agnès GALLARD, Patrice LUCAS, Séverine CROS, Marc De SINGLY, Mangala RAULT, Philippe POIROUX, Adjointes.

Mesdames et Messieurs Alain DELÈTRE, Michel FOUCAULT, Fabienne GUINHUT, Jacques GRAVELEAU, Michel VERGER, Laurent VIAUD, Maud Le HO, Louis FOGANG, Sophie BAILLIF-APPLINCOURT, Céline TROCHUT, Mélanie BOURSIN, Guylène LEBOEUF, Hind RAFFENEAU, Philippe HOULGARD, Philippe BOLO, Laurent PRÉTROT, Alix De VERNEUIL, Dannièle CHEVROTIN, Catherine CESBRON, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY, Florian SANTINHO, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Florian SANTINHO

**Pouvoirs
Néant**